



L'erreur est humaine mais non professionnelle : le bûcheron et l'accident[☆]

Error is human, not professional: Lumberjacks and accidents

Florent Schepens

*Laboratoire de sociologie et d'anthropologie de l'université de Franche-Comté (Lasa U. F.-C.),
UFR des sciences du langage, de l'homme et de la société, 30, rue Mégevand,
25030 Besançon cedex, France*

Résumé

Les activités exercées par les bûcherons sont dangereuses. Conscient de cette propriété, le groupe professionnel porte une attention particulière à la formation de ses nouveaux membres. Savoir repérer les situations de travail hasardeuses permet, dans une certaine mesure, de se mettre à l'abri des fautes professionnelles. En revanche, la maîtrise de l'activité n'est pas suffisante pour se prémunir des risques inhérents à l'exercice de la profession : le bûcheron est parfois exposé à des dangers imprévisibles et ce, quelle que soit son habileté. Fortement marqué par le paradigme de la responsabilité, le discours de ces professionnels sur les risques liés à leur activité forme un système de protection — une idéologie défensive de métier — leur permettant de travailler en acceptant de telles conditions d'incertitude. C'est ce système et l'environnement dans lequel il prend forme qui sont examinés dans ce texte.

© 2005 Publié par Elsevier SAS.

Adresse e-mail : schepens.f@wanadoo.fr (F. Schepens).

[☆] Ce texte est tiré d'une recherche doctorale menée sous la direction de Dominique Jacques-Jouvenot et financée par le Conseil régional de Franche-Comté. Il se base sur une vingtaine d'entretiens avec des ETF (entrepreneurs en travaux forestiers), de 25 à 60 ans, tous victimes d'un ou plusieurs accidents du travail n'entraînant pas obligatoirement d'arrêt. La moitié a eu au moins un accident nécessitant un arrêt de plusieurs semaines. Un seul a subi un accident entraînant la fin définitive de son activité. Les extraits de discours cités proviennent d'entretiens semi-directifs. Les prénoms sont fictifs. Une enquête quantitative a aussi été menée couvrant 13 % de la population des ETF francs-comtois (n = 102).

Abstract

Conscious of exercising a dangerous trade, lumberjacks in France pay special attention to training new recruits. The ability to notice dangerous work situations is a way to shelter themselves from accusations of occupational misconduct. But exercising control does not suffice to protect from the risks inherent in this job. Lumberjacks are sometimes exposed to dangers that, regardless of their skills, are unforeseeable. Strongly marked by a sense of responsibility, their discourse about the risks related to their line of work forms a system of protection — a defensive trade ideology — that enables them to work while accepting conditions rife with uncertainty. This system and the environment where it takes shape are examined herein.

© 2005 Publié par Elsevier SAS.

Mots clés : Accident du travail ; Apprentissage ; Identité professionnelle ; Idéologie défensive de métier ; Indépendance professionnelle ; Responsabilité

Keywords: Occupational accidents; Occupational identities; Occupational independence; Apprenticeship; Defensive trade ideology; Responsibility; France

Les entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) — des bûcherons, des débardeurs et/ou des sylviculteurs indépendants, prestataires de services cotisant à la Mutualité sociale agricole (MSA) — sont, en France, une des populations professionnelles les plus touchées par les accidents du travail. Ce texte, qui porte plus précisément sur les entrepreneurs en bûcheronnage (88 % de notre population), a pour but d'explicitier comment les ETF transforment le risque professionnel en erreur humaine et ce pour poursuivre leur engagement dans cette activité périlleuse.

Selon la MSA, 1 ETF sur 5 est accidenté chaque année, 1 sur 7 aura besoin d'un arrêt de travail. Pour l'année 2002, on compte sur l'ensemble du territoire 920 accidents pour une population de 5544 entrepreneurs¹. Toujours selon la même source, on dénombre 9 accidents mortels, dont 3 en Franche-Comté, lieu de notre étude. Trois professionnels sont morts, des dizaines sont blessés, et pourtant à les écouter : l'accident n'est la sanction que des amateurs.

« À chaque fois que vous entendez parler d'un bûcheron qui a eu un accident, vous pouvez être sûr que ce n'est pas un bûcheron professionnel comme nous on l'est mais un bûcheron du dimanche. » (Niels.)

Qu'en est-il ?

S'il s'agit ici de tracer une frontière professionnelle (Tripiet, 1991), cette rhétorique a aussi pour but de signifier qu'un apprentissage est nécessaire avant de savoir abattre un arbre.

« Le plus dangereux, c'est l'abattage des gros arbres. Eh bien, il n'y en a pas un qui est pareil. Donc il y a toutes les techniques de base qui vont pour chaque arbre : faire une entaille, laisser les charnières. [...] Et puis après, il y a plein de choses qui influencent : le poids des branches, la taille du houppier. » (Denis.)

¹ Ce chiffre vient de la MSA, s'il s'applique principalement aux ETF, il est certain qu'il prend aussi en compte des agriculteurs ayant une activité forestière. Dans quelle proportion ? Nous l'ignorons.

Chaque arbre étant un cas particulier, cela rend l'application d'une procédure unique impossible. Dans un premier temps, nous nous demanderons comment les forestiers parviennent à acquérir un savoir permettant de reconnaître une situation à risque. Ensuite nous nous attacherons à résoudre la tension qui existe entre faits et rhétorique, c'est-à-dire entre accidents constatés et déni de ces événements. Enfin, si leur pratique professionnelle n'est, à leur dire, soumise à aucun hasard, nous verrons comment, en cas d'imprévu, les ETF s'en remettent au jugement d'une puissance transcendante.

1. Reconnaître les situations dangereuses

1.1. Collectif et individualisme

Le statut d'ETF n'existe que depuis une trentaine d'année, la première formation professionnelle, un CAP de bûcheronnage, voit le jour en 1975 et le Cadetraf (Comité d'amélioration et de défense des travailleurs forestiers), ancêtre des organisations professionnelles et syndicales des ETF, est créé en 1988. Dès lors, le faible développement de structures collectives spécifiques aux ETF peut être imputé à la nouveauté du statut. Cependant, la composante *individualiste*, présente dans toutes les populations d'indépendants professionnels, semble ici particulièrement exaltée. Si le choix d'une activité indépendante met l'accent sur la responsabilité individuelle, sur le désir d'être « son propre maître », il faut remarquer que l'ETF ne souhaite pas se muer en patron² : dans 68 % des cas, l'entrepreneur exerce seul. Certains choisissent même cette activité pour ses accointances avec la solitude. Un médecin du travail de la MSA nous disait avoir signé des certificats d'aptitude à des individus asociaux, incapables de coopération professionnelle. Cet exemple, qui est loin d'être la norme, va dans le sens de l'image sociale dont sont affublés les ETF : celle d'hommes des bois (Schepens, 2003). Même quand il y a collaboration, celle-ci est pensée de manière à ce que la responsabilité de l'entrepreneur soit limitée : 18 % des entreprises non unipersonnelles sont des associations d'ETF, association d'individus qui ne sont responsables que d'eux-mêmes ; 22 % sont des associations temporaires avec un apprenti ou un stagiaire. Le salariat (60 % des entreprises non unipersonnelles) a aussi une dimension provisoire. On ne fait pas de carrière de salarié chez les ETF, ce n'est qu'une étape vers une installation. Ce statut répond alors plus à une exigence de reproduction professionnelle qu'à une exigence productive.

« Si un jour j'ai un salarié, c'est pour l'aider à s'installer, comme on l'a fait pour moi. Sinon, non. Ça ne m'intéresse pas d'être responsable de quelqu'un. Je ne veux rien devoir à personne. » (Roland.)

Les entreprises comptant plus de 4 actifs représentent 8 % de cette population professionnelle. Les ETF veulent rester des petites structures, à l'intérieur desquelles ils ne sont

² François Gresle fait la même constatation à partir d'une population d'artisans : « L'artisan ne souhaite pas au fond se muer en patron, afin de préserver sa liberté que compromettraient les charges collectives, les contraintes techniques, les engagements financiers » (Gresle, 1981).

responsables que de leurs actes, ou alors de ceux — salarié, apprenti — mais de manière transitoire.

1.2. La formation comme lieu du collectif

Malgré leur taille réduite, les structures collectives existent tout de même. Composés d'entrepreneurs, le syndicat et l'association professionnelle relayent la vision d'un ETF responsable de ce qui lui arrive sur le plan des accidents du travail, tout en se positionnant dans un *paradigme de solidarité* (Ewald, 1996) quant aux autres éléments liés aux professions (par exemple, l'élaboration de grilles tarifaires identiques pour tous).

D'autres acteurs de ce monde professionnel — la MSA, les centres de formation, etc. — adoptent quant à eux une attitude préventive par rapport aux accidents. Cette position différente entraîne bien souvent des malentendus³. La MSA critique le non-respect des procédures de sécurité par les ETF. Pour ces derniers, au mieux, ces procédures ne servent à rien, au pire, elles sont dangereuses :

« C'est comme les casques... La petite visière, elle empêche de bien voir ce qu'il se passe dans l'arbre. Et puis maintenant, sur les casques, il y a aussi les anti-bruits. Alors on sera peut-être pas sourd mais en attendant la branche qui se décroche pendant qu'on bosse, on ne l'entend pas non plus. Et ça, c'est dangereux. » (David⁴.)

En revanche, il serait faux de croire que le collectif n'existe qu'à l'état de fragments épars, non fédérateurs. La belle unanimité de toutes ces individualités, quant au fait que le seul responsable de l'accident en est la victime, suppose un faisceau de normes communes donc un collectif (Darré, 1984). Et c'est lors de la formation que ceux qui deviendront ETF apprendront que le bon professionnel n'a pas d'accident. La formation ne se déroule pas obligatoirement en centre, elle nécessite seulement la mise en relation d'un ETF et d'un aspirant ETF (stagiaire, apprenti ou salarié).

1.3. Devenir l'homme de la situation

On n'apprend pas à travailler en formation, nous disent les ETF, le savoir ne s'acquérant que par l'expérience, c'est tout au long de sa carrière professionnelle que l'on se forme. Que fait-on alors en formation ? On y enseigne les bases, ce qui est vrai pour chaque arbre⁵ : le formateur — patron, maître de stage, etc. — placera son apprenti face à des difficultés grandissantes, et petit à petit, ce dernier apprendra à devenir « l'homme de la situation » (Stroobants, 1993). Cependant, si chaque arbre est un cas particulier, si tout savoir est relatif, comment apprend-on à faire face à des situations inédites et dangereuses ?

³ F. Gresle a déjà remarqué cette incompatibilité de fond entre indépendance professionnelle et protection sociale (Gresle, 1977).

⁴ Sur le thème des libertés prises par rapport aux procédures nous renvoyons, entre autres, à (Zonabend, 1989 ; Cru et Dejours, 1985).

⁵ En ce qui concerne l'abattage, les seuls savoirs enseignés sont ceux qui sont formalisables, c'est-à-dire ceux qui s'appliquent à tous les cas de figure où, pour le dire de manière différente, ceux qui s'appliquent à un arbre idéal dans des conditions climatiques et de terrain elles aussi idéales.

L'aspirant ETF peut demander conseil à son patron/maître d'apprentissage, mais quand il sera ETF, c'est seul qu'il devra affronter la nouvelle situation. « Dans les métiers où les erreurs sont lourdes de conséquences et où la répétition sur un matériel vivant ou de grande valeur est nécessaire pour acquérir les savoir-faire, il existe évidemment un ensemble spécifique de problèmes d'apprentissage et d'accès aux situations où doit s'effectuer l'apprentissage » (Hughes, 1996). Les maîtres d'apprentissage/patrons doivent préparer l'aspirant/impétrant de telle manière qu'il survive à son apprentissage puis à son activité, et pour cela ils font de la sécurité la valeur cardinale de la profession.

« [Est-ce que vous pouvez me parler de la sécurité en forêt ? Est-ce que ça s'apprend... ?] Ah oui, ça s'apprend. Moi, je peux vous dire que j'ai pris des claques sur le casque chez Anthony. Parce qu'au début on est un peu tête en l'air. Quand on abat un arbre, la première des choses, c'est regarder en l'air pour voir s'il n'y a pas une branche qui est méchante, qui va tomber ou quoi que ce soit. Et ça, ça s'apprend parce que moi, au début, je parlais comme un boulet. Et puis, pof, il me mettait des claques sur le casque et puis il me gueulait dessus. Bon, ça gueulait au début quoi. Et puis après, je savais qu'il fallait regarder. J'avais appris. » (Arthur.)

La sécurité, ça s'apprend, et l'ancienneté a un effet important sur le nombre d'accidents. Pour une période allant de décembre 1999 à décembre 2000, période d'exploitation de chablis⁶, la MSA a relevé un total de 1794 accidents pour l'ensemble de la France. Plus de 40 % des accidents ont touché des individus ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise⁷, proportion tombant à 10 % à partir d'une année d'ancienneté, puis s'abaissant encore à 6 % à partir de deux années.

Le formateur devra apprendre aux apprentis à travailler en sécurité. L'« engueulade » semble être le moyen le plus utilisé pour attirer l'attention des apprenants sur des points précis.

« Et puis ce que j'essaie surtout de leur apprendre, c'est la sécurité, de ne pas s'esquinter. [...] Je vois, les deux que j'ai engueulés plusieurs fois. Ils tronçonnaient avec la jambe gauche en avant, vers le guide [le guide est la partie rigide autour de laquelle tourne la chaîne]. La jambe, elle était à ça [moins de 5 cm] d'où ils sciaient. Je leur ai dit : « la machine elle descend, vous avez plus de jambe. ». » (Gérald.)

Les invectives — accompagnées, le cas échéant, de claques sur le casque — sont des rappels à l'ordre violents (toujours moins violents qu'un accident), qui ont pour but de marquer les esprits en énonçant, en situation, ce qu'il ne faut pas faire.

« J'avais pas envie de me faire engueuler, alors je faisais attention. » (Roland.)

L'accident n'a pas de réalité avant d'avoir été subi, alors pour éviter que ce ne soit lui qui forme à la sécurité aux dépens du novice, il faut que le formateur trouve un moyen de

⁶ Les chablis sont des bois déracinés par un événement naturel. Les événements en question sont ici les tempêtes de décembre 1999. Du fait de l'enchevêtrement des chablis, ce fût une période particulièrement dangereuse dans l'exploitation forestière.

⁷ Les apprentis et les stagiaires n'ont pratiquement pas eu d'accident, moins de 1 %.

rendre significatives les situations dangereuses. Ce sera la peur de l'invective⁸, expérience toujours désagréable, qui fera prendre en compte les indications du maître d'apprentissage. Si cela ne suffit pas, la démonstration par l'accident viendra souligner la pertinence des conseils qui n'ont pas été suivis.

« Quand vous allez prendre une branche dans le nez, vous n'allez pas recommencer. La sécurité, ça s'apprend. Avant de couper un bois, on lève la tête, on regarde. » (David.)

Technique des plus dangereuses mais technique efficace. L'accident y trouvant une réalité, l'apprenant sait ce qu'il cherche à éviter.

« Bon, j'ai eu un gros pépin, depuis ce jour-là... Bon, j'ai toujours fait attention mais disons que depuis ce jour-là, je fais encore un peu plus attention. » (Gérald.)

1.4. Trouver la réponse adaptée à la situation

Accidents/« engueulades » et sécurité ne fonctionnent pas pour autant comme autant de stimuli/réponses. Il n'y a rien de pavlovien dans cet apprentissage. Si c'est bien la peur qui entraîne la méfiance, la méfiance n'est pas la sécurité. Il faut comprendre le pourquoi de l'accident, le pourquoi de l'invective.

« Je me suis pris des sacrées bordées. Herbert il me tombait dessus en m'engueulant : « Tu vois pas que si tu coupes cette branche, la grume⁹ elle tourne et elle t'écrase ! ». » (Roland.)

Il faut avoir une intelligence des causes pour pouvoir les anticiper, la conceptualisation est ici nécessaire et il ne s'agit pas d'une simple réaction à un événement désagréable.

« Pour l'abattage d'un arbre, il y a l'angle de l'entaille, la proportion. Bon, c'est une théorie, après quand on l'applique, on l'aménage comme on veut mais c'est quand même la base. Mais je pense qu'après, c'est beaucoup de pratique et se servir de ses échecs. Les reconnaître, analyser pourquoi et puis s'améliorer. » (Marc.)

Plus que de reconnaître une situation dangereuse, l'important, c'est de comprendre en quoi elle l'est. Il y a des situations qui semblent dangereuses mais qui ne le sont pas.

« [Les stagiaires], ils me disent : « Moi, je ne veux pas couper un arbre gros comme ça, ça me fait peur ». Alors je lui dis : « Il y a beaucoup moins de risque à couper un gros qu'un petit ». Parce qu'un gros arbre qui pèse, avec le branchage, 15 tonnes, au moment où il part, il y a beau y avoir n'importe quoi en dessous, ça casse, ça ne bouge pas. Sur un petit arbre, il va tomber sur un autre arbre qui va plier, il peut bouger. » (Gérald.)

Si l'apprentissage est bien un temps réservé aux essais et aux erreurs, il est surtout un temps de construction d'hypothèses. Au moment d'affronter une situation, l'apprenant tente de savoir si elle est dangereuse ou non.

⁸ Les travaux en psychodynamique du travail insistent sur la peur comme atout de la sécurité. Cf. (Dejours, 1987 ; Cru et Dejours, 1985).

⁹ Grume : bois abattu et ébranché.

« Alors, il y en a [des arbres abattus par la tempête] qu'ils [apprenti et jeune ouvrier] dessouchaient, puis d'autres où ils avaient peur. Puis, je leur disais : « Vous ne risquez rien mais ce n'est pas vous qui le faites. C'est pas vous, c'est moi. Vous regardez, vous ne risquez rien mais c'est moi qui le fais. » Alors je faisais et puis après, ils disaient : « Ah ben oui, tu vois, on ne pensait pas que ça se passerait comme ça. » Mais il y a d'autres fois ils disaient : « Là on n'ose pas, viens voir. » Puis j'allais et je leur disais : « Ben, vous avez bien raison, on va prendre les câbles¹⁰. » Puis on tenait tout au câble, comme ça on ne risquait rien. » (Herbert.)

L'hypothèse des apprenants, validée ou invalidée, et la résolution de la situation problématique par le formateur, apporte des informations — on ne pensait pas que ça se passerait comme ça — et arme pour la situation suivante. Ce qui autorise l'ETF à laisser, à un moment donné, ses apprenants faire seuls leurs expériences, c'est que lui-même a jugé la coupe et qu'il sait si certains arbres réservent des surprises désagréables. Quand ses apprentis approcheront d'un arbre qu'il juge à risque, il sera plus attentif. S'il voit qu'ils ont identifié le danger, il laisse faire ou aide si on le lui demande. Si, en revanche, ils ne reconnaissent pas une situation dangereuse, la sanction tombe : accident ou, plus souvent, invective et coups sur le casque.

L'apprentissage par hypothèse permet à l'apprenant d'acquérir un système conceptuel, un modus operandi lui permettant d'exercer son activité en toute sécurité. Qu'est-ce qu'une situation dangereuse ? Le savoir, c'est savoir voir le danger, c'est rendre intelligible la chaîne des causalités qui mènera à l'accident. C'est cette conceptualisation qui, le moment venu, permet de ne pas *se faire avoir*. Être ETF, c'est une économie de la méfiance. Connaître les réactions de l'arbre, c'est savoir travailler.

L'attention des formateurs se porte essentiellement sur l'acquisition par les apprentis des bons réflexes face à une situation : avant d'abattre un arbre, il faut regarder et voir les dangers. Dire que chaque arbre est unique, c'est dire qu'il faut se méfier de tous et rappeler que tout savoir est relatif à une situation donnée. Oublier cet adage, c'est courir à l'accident. Cependant, si on apprend bien à analyser une situation avant d'exécuter une tâche, il a été montré (Duclos, 1987) qu'un acteur ne possède jamais toutes les informations nécessaires à son action. Un accident est alors toujours possible et les ETF en font, de temps en temps, l'expérience. Pourquoi alors maintenir le contraire ?

2. Professionnel et amateur

2.1. Idéologie défensive de métier

Pourquoi maintenir le contraire ? Parce que « sans ce dispositif [d'idéologie défensive de métier] on peut se demander si travailler dans un milieu aussi hostile qu'un chantier serait encore possible » (Cru et Dejours, 1985). Le discours professionnel, consistant à soutenir que si le travail en forêt est bien dangereux, il ne l'est pas pour le bon professionnel, est le fait d'une idéologie défensive de métier (Cru et Dejours, 1985 ; Dejours, 1987).

¹⁰ Prendre les câbles consiste à tenir en place l'arbre à abattre grâce à des câbles attachés à un autre arbre.

Hors situation d'apprentissage ou situation exceptionnelle, le bûcheron est seul face à l'arbre qu'il doit abattre, il suit de bout en bout le processus d'exécution de la tâche¹¹. C'est donc seul qu'il assumera la responsabilité du déroulement des opérations d'abattage et de l'accident qui peut en découler. N'être responsable que de ses actes est une manière de tenir son destin entre ses mains : « Le principe de responsabilité passe par un rapport tel [que] tout ce qui m'arrive doit être compté comme sanction, bien ou mal. [...] En tout cas, et toujours, sauf exception, c'est ma faute » (Ewald, 1996). Cette attitude individualiste mise en rapport avec la dangerosité de l'activité a été théorisée par Marie Douglas (Douglas, 1987). Pour elle, dans ce type de système social, « l'individu accepte de prendre le risque tout comme il accepte la récompense élevée qui contrebalance les probabilités de perte ». Et si les ETF acceptent les risques inhérents à leur activité, c'est bien pour échapper à leur destin social (Schepens, 2004). Devenir ETF se justifie uniquement parce que c'est la seule manière, pour cette population, de conquérir un statut d'indépendant. Si d'autres possibilités, moins risquées, s'offraient à eux, il ne fait pas de doute qu'ils les préféreraient.

Nous venons de le montrer : un arbre, ça se lit.

« Je vous dis, un bois, la réaction d'un bois il faut la lire, il faut savoir ce que le bois va faire, c'est pas le tout d'être au pied et de le scier. Il va tomber, pour tomber, il va tomber, mais il faut savoir où il va tomber. Et donc se positionner, faire en fonction, qu'on soit en dehors du risque. » (Frédéric.)

Savoir le lire est se mettre hors du danger. Cette expertise repose sur le fait qu'il n'y a, pour les ETF, aucune indétermination dans leur activité. Quand tout est prévisible, si quelque chose de non attendu arrive, c'est qu'une erreur d'interprétation a été commise et cette erreur est une faute professionnelle.

« C'est ce que je vous disais tout à l'heure¹², il fait son sapin et il prend la raclette derrière la tête. On ne peut pas tout prévoir... Si, en fait, on peut tout prévoir. Si le gars, il fait vraiment attention à son boulot, il peut tout prévoir. » (David.)

2.2. *Le métier n'est pas dangereux pour le professionnel*

« L'un des résultats les plus manifestes de l'enquête se présente comme un paradoxe : les travailleurs de la chimie seraient à la fois ceux qui ont une des meilleures connaissances des risques — et des incertitudes — liés aux substances qu'ils manipulent, ceux qui assument le plus la destinée que ces risques leur réservent et les responsabilités qu'ils leur imposent, et ceux qui ont l'un des discours les plus « dénégateurs » sur la dangerosité de

¹¹ Damien Cru et Christophe Dejours (Cru et Dejours, 1985), tout comme Françoise Zonabend (Zonabend, 1989) ou encore Nicolas Dodier (Dodier, 1995) remarquent à quel point le morcellement des processus de travail sont vecteurs d'accidents. Les intervenants ne connaissant pas, dans son intégralité, l'histoire de la situation peuvent commettre des erreurs, faute de posséder l'information essentielle. De plus, il semble que prendre un travail en cours fait que l'acteur se sent moins concerné par la situation, ce qui peut entraîner des imprudences.

¹² David nous racontait l'accident arrivé à un collègue bûcheron. Ce dernier après avoir abattu un arbre l'ébranche. Ce faisant, il coupe un petit arbre en tension, coincé par celui qu'il venait d'abattre. Libéré brutalement, l'arbre se détend et frappe le bûcheron à la nuque, lui brisant les vertèbres. C'est ce qu'il appelle une raclette.

leur activité » (Duclos, 1987). Les ETF, eux, ne nient pas la dangerosité de leur activité : ils ont tous eu un collègue mort suite à un accident. En revanche, ils nient le fait que cela puisse leur arriver. Les drames ne sont pas des fatalités, ils ont pour origine des fautes. Ne pas les commettre, c'est éviter l'accident. Et eux, puisqu'ils se disent professionnels, ne commettent pas d'erreur, leur métier n'est donc pas dangereux. À l'instar des paludiers de Geneviève Delbos, le professionnel « est en quelque sorte celui qui ne se fera pas avoir, ne se laissera jamais surprendre » (Delbos, 1982). Si on a un accident, cela veut dire qu'on s'est fait avoir et donc que l'on « n'est pas » un professionnel. Il est bien ici question d'identité professionnelle (Jacques-Jouvenot, 1995). Les ETF font dépendre leur vie de leur expertise, celle-ci doit alors être une certitude et ne jamais laisser place au hasard. Nous n'avons relevé aucun jeu avec le danger, il n'y a aucun kamikaze dans notre population, contrairement, par exemple, aux techniciens des usines de retraitement nucléaire (Zonabend, 1989), pas plus que de trompe-la-mort (Cru et Dejours, 1985 ; Dodier, 1995 ; Duclos, 1987). Ce non-jeu avec la sécurité semble être partagé avec d'autres professions comme les guides de montagne (Loux, 1990) ou les aviateurs (Le Breton, 1991). Pourquoi deux rapports différents au danger ? Posons l'hypothèse suivante : d'un côté nous avons les professions insérées dans un collectif, découpant les procès de travail en ateliers distincts ou faisant se suivre, à un même poste, différentes équipes ; de l'autre côté, nous avons des professions qui, même si elles sont insérées dans un collectif, mettent en avant l'individu. Ici, celui qui commence un travail le termine. Dans le premier cas, l'acteur est pris dans une structure qui organise pour lui, tendant à le transformer en « simple exécutant », ce qui peut entraîner des prises de liberté avec les procédures, juste pour se sentir vivant (Zonabend, 1989 ; Le Breton, 1991). Dans le second cas, auquel appartiennent les ETF, la responsabilité du procès de travail, incombant aux professionnels, fait en sorte qu'il n'y a pas d'intérêt à jouer les kamikazes.

Pour les ETF, l'amateur est dans l'incapacité de prévoir les risques qu'il encourt. Il est obligé, consciemment ou non, de faire appel à la chance pour le bon déroulement des opérations d'abattage. La prise de risque est ici importante car il y a ignorance des dangers.

« Il y en a qui ne s'embêtent même pas à faire une entaille, ils tournent autour de leur bout de bois avec leur tronçonneuse. Après, ils s'étonnent de l'avoir pris sur la tête. » (MSA.)

L'action du non-professionnel est plus souvent élaborée à base de « on verra bien », que d'intelligence de la situation. Cependant les professionnels ont tous été victimes d'accidents, de gravité plus ou moins importante, et le groupe ne les considère pas pour autant comme des amateurs. Les ETF vont même jusqu'à reconnaître qu'une vie en forêt ne se déroule pas sans accident. Comment peuvent-ils continuer, sans se dévaluer, à prétendre que le professionnel ne risque rien ?

« J'ai eu deux accidents dans ma vie. Le premier, c'était en abattant le dernier arbre de ma journée. J'étais fatigué et pressé d'en finir [...]. La deuxième fois, c'était le premier arbre que j'ai coupé... J'avais pas les yeux en face des trous. À chaque fois, c'était à des moments où je n'étais pas en pleine possession de mes moyens, où je n'étais pas complètement professionnel... Et ça, ça ne pardonne pas. » (Frédéric.)

« Je n'étais pas complètement professionnel », ainsi la définition du professionnel est dynamique, dépendante de l'état de concentration de l'ETF. Cela a pour conséquence que l'on peut continuer à affirmer que le professionnel n'a pas d'accident ou, plutôt, que tant qu'on est professionnel, on n'encourt aucun danger. Être professionnel n'est pas un statut mais un état.

L'accident fonctionne comme un rappel à l'ordre. En forêt, il faut toujours être sur le qui-vive, toujours être en pleine possession de ses moyens sinon, à l'instar des profanes, c'est à la chance que l'on fait appel.

« Il vaut mieux réfléchir dans ce métier. Le matin on part à 200 %, le soir il faut revenir à 199. » (David.)

Le terme « chance » est banni du vocabulaire décrivant la pratique professionnelle. L'ETF ne parle que de maîtrise, ce qui n'a rien à voir avec la chance. L'erreur suppose une faute alors que la chance suppose un hasard ou un destin. La première reste de l'ordre de la maîtrise même si elle résulte de son absence ; la seconde est de l'ordre de l'immaîtrisable, ici le résultat de l'action ne dépend pas de l'acteur. Faire appel à l'erreur professionnelle plus qu'à un manque de chance est une façon de rester dans le professionnalisme donc dans une maîtrise possible. Cependant, si l'on peut être non professionnel momentanément, comment différencier un ETF d'un amateur ?

2.3. *Le non-professionnel : une définition a posteriori*

Il y a des accidents de différents niveaux de gravité : certains n'empêchent pas leur victime de travailler, d'autres nécessitent un arrêt de travail, et d'autres, pour finir, signent la fin de l'activité. Dans les deux premiers cas, il n'aura été que la sanction d'une absence passagère de professionnalisme. En revanche, dans le dernier cas, une rhétorique beaucoup plus définitive est développée par le corps professionnel : l'accident est la sanction des amateurs¹³. L'absence de retour au travail pérennise l'état de non-professionnel. Rejeter l'accidenté du côté de l'amateurisme — le « blâme de la victime » dirait Denis Duclos — est un mécanisme de protection qui fait partie intégrante de l'idéologie défensive de métier. « C'était un amateur, il a eu un grave accident, mais nous, en tant que professionnel, nous ne risquons rien. » Le discours diffère quand on est soi-même victime d'un accident entraînant une cessation d'activité. Apparaissent alors deux paroles antagonistes : celle du groupe des ETF qui fait de l'accidenté un non-professionnel ; celle de l'accidenté qui a pour objectif de permettre à l'acteur de se réclamer d'une identité de professionnel malgré son impossible retour. Dans les deux cas, les arguments utilisés sont les mêmes mais interprétés de manière différente.

Herbert, bûcheron biplégitime suite à un accident, travaillait sur une coupe avec son salarié (Roland). Ce dernier ne faisait qu'abattre les arbres et les préparer, Herbert faisait en plus le débardage. Alors qu'il débardait un bois, son salarié coupe un arbre qui, en tombant,

¹³ Pour un inconnu, l'ETF parlera de manque de professionnalisme, voire d'amateurisme. Pour un ami, il évoquera un manque de chance. Si le second discours est moins violent dans sa forme, le fond est toujours le même et fait référence à la non-maîtrise de l'activité par l'accidenté.

s'encroue¹⁴. Les consignes de sécurité veulent que, dans un tel cas, on attende le retour du tracteur de débardage qui viendra tirer l'arbre pour le désencrouer. C'est ce que fait le salarié, et plutôt que d'attendre passivement le retour de son patron, il passe à l'arbre suivant. Herbert revient sur la coupe et, ne voyant pas d'arbre à débarder, sort sa tronçonneuse et commence un abattage. C'est à ce moment précis que l'arbre coupé par son salarié, pendant son absence, se désencroue seul et lui tombe dessus alors qu'il lui tourne le dos. Notre informateur n'est responsable d'aucun des gestes menant à l'accident. Nous ne nous attendions pas à ce qu'il nous dise qu'il avait manqué de chance mais plutôt à ce qu'il accuse son salarié de faute professionnelle. « J'aurais dû mieux regarder » nous a-t-il dit, se rendant par la même coupable de négligence et endossant seul toute la responsabilité de l'accident¹⁵. Il y a eu faute et elle est identifiée, il reste donc un professionnel, il n'a pas tenté sa chance comme le profane. Cependant, il nous semble qu'en mettant en cause son salarié, il le restait tout autant. Il n'aurait même pas eu à assumer un non-professionnalisme momentané ayant entraîné un défaut d'attention. Même le paradigme de la responsabilité ne va pas aussi loin et admet que certaines situations ne sont pas dues à leur victime, alors pourquoi assumer seul cet accident ?

3. L'ordalie forestière

Les ETF ont une certaine vision de ce qu'est la forêt, et, paradoxalement, dans ce cadre, si Herbert ne s'était pas reconnu responsable du geste menant à l'accident, il se serait lui-même désigné comme étant un non-professionnel, statut qu'il se refuse à endosser.

3.1. Des ETF suicidaires ?

Malgré cette maîtrise revendiquée avec acharnement jusque dans ses fautes les plus tragiques, tout n'est objectivement pas maîtrisable en forêt.

« Quand on abat un arbre, parfois la cime frotte des arbres voisins en tombant. Le problème, c'est quand il y a des branches cassées qui restent suspendues dans les arbres. On doit travailler en dessous, sur l'arbre qu'on vient d'abattre, il faut l'ébrancher, il faut... Et puis il y a cette branche qui se balance au-dessus de notre tête. Elle peut tomber dans une minute, dans une heure, dans un jour, ou le mois prochain, ou jamais. Mais ça, on peut pas le savoir. Alors qu'est-ce qu'on fait ? On attend pour voir si elle tombe ? Eh bien non, il faut bien que l'arbre soit préparé, on va pas le laisser comme ça. » (Niels.)

Notre informateur n'a pas le choix¹⁶. Le risque est là, immaîtrisable, cependant, le professionnel « ne peut plus choisir de cesser de prendre des risques sans que cela n'ait de sérieuses conséquences sur son statut professionnel » (Goffman, 1974). S'il n'achève pas

¹⁴ Un arbre encroué est un arbre qui lors de sa chute se coince dans un autre arbre.

¹⁵ La version de Roland est identique si ce n'est que lui prétend avoir prévenu son patron du danger. Qui a raison ? Peu importe. Ce qu'il est intéressant de remarquer, c'est le fait qu'Herbert se dise responsable de l'accident.

¹⁶ Tous nos informateurs ont été confrontés à cette situation.

son travail, il va rapidement acquérir une mauvaise réputation, ce qui lui serait économiquement fatale. En conséquence de quoi, sauf s'il peut changer de profession, il est obligé de travailler sous cette branche suspendue. « Il lui en coûte trop de ne pas jouer pour qu'il en ait vraiment la possibilité » (Goffman, 1974). Voici une terrible incertitude, véritable « roulette russe » : la branche tombera-t-elle ou non ? La possibilité d'une chute, totalement imprévisible, contredit l'absolue maîtrise revendiquée par les ETF. Auraient-ils des tendances suicidaires ? « On appelle suicide tout cas de mort qui résulte directement ou indirectement d'un acte positif ou négatif, accompli par la victime elle-même et qu'elle savait devoir produire ce résultat » (Durkheim, 1993). L'ETF qui travaille sous la branche suspendue, le fait en toute connaissance de cause : si elle tombe, il sait qu'il y a une probabilité non négligeable pour qu'il meure. S'il manque tout de même la volonté de mourir, faire dépendre sa vie de la possible chute d'une branche, c'est accepter l'alternative qui revient à jouer sa vie à pile ou face. Comment, alors, faire face à cette situation ?

3.2. Une forêt omnipotente

C'est lors des accidents importants, desquels les ETF ont réchappé, que le terme de chance refait surface. En revanche, dans le même temps, il y a mise en cause du professionnalisme :

« Le coup où j'ai eu mon gros accident, je ne l'ai pas vue celle-là. Est-ce que je n'ai pas assez regardé ? Je ne sais pas. Je l'ai prise sur le coude, si je l'avais prise sur le casque, je ne serais pas venu ce soir. Une branche qui faisait 20–25 cm de diamètre et 6 m de long... On ne regarde jamais assez, on n'est jamais assez prudent, faut dire ce qui est. [...] Mais le facteur accident, c'est pareil. Je pense qu'il y a le facteur chance. Il y en a qui me disent : « T'as eu du pot. » Mais non, moi, je pense que ça passe ou que ça ne passe pas. Moi, je le vois comme ça. » (Gérald.)

Gérald pense qu'il existe un « facteur chance » mais dénie le fait qu'il ait « eu du pot », préférant s'en remettre à un destin, à un jugement le transcendant. Simple erreur de langage (il s'est emmêlé dans les mots) ou parole significative ? Faisons l'hypothèse de la deuxième alternative¹⁷. Qu'est-ce qui décide, alors, « que ça passe ou ça ne passe pas » ? Ou, pour le dire autrement, qu'est-ce qui décide de la vie ou de la mort de l'ETF ?

« Un bout de bois, c'est comme un être humain, il n'y en a pas un qui se ressemble, de caractère, de forme, de corpulence. Un bout de bois..., c'est pareil, ils ont tous leur petite malice. Il y en a qui sont très gentils, il y en a qui sont malins, il y en a qui sont très malins. » (David.)

Le discours des ETF sur la forêt est teinté d'un certain animisme. Elle est composée de sujets ayant leur propre caractère. Quand notre informateur nous dit qu'« il y en a qui sont gentils », c'est qu'ils ne poseront pas, intentionnellement, de difficultés particulières à leur abattage. Ils se laisseront faire contrairement à ceux « qui sont malins », voire « très malins »,

¹⁷ Hypothèse basée sur les travaux de Josiane Boutet, notamment (Boutet, 1995).

et dont il faut se méfier. Il ne s'agit pas ici uniquement de difficulté technique mais bien de l'idée que l'arbre est susceptible de profiter du moindre défaut d'attention pour se rebiffer. La forêt, à travers les arbres, déciderait alors de la vie ou de la mort de l'entrepreneur et ce en fonction de son professionnalisme.

« Il faut toujours être concentré sur son travail, si vous pensez à autre chose, la branche qui est tendue, elle va bien penser à vous. [...] Il faut toujours penser à son travail, il ne faut pas penser à autre chose parce que sinon vous allez être vite rappelé à l'ordre. » (Frédéric.)

C'est à une véritable ordalie¹⁸ forestière que nous assistons. La forêt juge et sanctionne ceux qui ne sont pas à la hauteur, ceux qui lui manquent de respect en se permettant de ne pas être totalement attentifs. Ce que la forêt apprécie, c'est la qualité professionnelle des entrepreneurs. Ce discours permet d'expliquer pourquoi Untel a été victime d'un accident et de nier que cela ne puisse être qu'un fait de hasard, c'est-à-dire un fait auquel tous sont soumis.

3.3. La forêt donne une nouvelle chance

« Et bon, il y a le facteur chance. Le facteur chance c'est que, quelque chose que vous n'aviez pas prévu va tomber à côté de vous. Vous ne l'avez pas prévu c'est que vous ne l'avez pas vu et si ça tombe à côté de vous, c'est que c'est la chance qui est intervenue. » (François.)

« Quelque chose que l'on n'avait pas prévu », ce qui souligne qu'à ce moment-là, on n'est pas professionnel. Dans de telles conditions, le discours construit le fait de réchapper à l'accident comme étant dû à une intervention extérieure. L'ordalie positive ne doit rien au hasard. Elle est fonction des qualités professionnelles de l'entrepreneur. Avoir de la chance est plus à entendre comme étant une nouvelle chance donnée à un bon ETF de rattraper une inattention passagère, que comme « avoir joué et avoir eu de la chance ». Et à cette chance, ils font tous appel car aucun ETF ne peut faire preuve d'une vigilance sans faille tout au long de sa carrière professionnelle.

« Les accidents, c'est dû à des imprudences ou à de la routine. Avec le bruit de la tronçonneuse pendant huit heures dans les oreilles, en fin de journée, tu fais des gestes un peu automatiques et ça, c'est ce qu'il ne faut pas faire. » (Thomas.)

C'est à une ordalie quasiment permanente qu'ils se soumettent. Tant qu'il est vigilant l'ETF se comporte en bon professionnel et rien ne peut lui arriver, il ne fera pas l'objet d'un jugement puisqu'il ne commettra pas de faute. Dès que la routine s'installe ou qu'il fait

¹⁸ L'ordalie, c'est : « L'abandon de soi au « jugement de Dieu ». [...] [Elle] témoigne de l'innocence ou de la culpabilité d'un homme soupçonné d'un délit. [...] Le plus souvent il meurt [si sa responsabilité est attestée] au cours de la procédure ou de ses séquelles, car l'énoncé du jugement se confond avec l'exécution de la sentence. L'ordalie fournit souvent dans le même mouvement la preuve à charge et la mise à mort du coupable » (Le Breton, 1991).

preuve d'inattention, l'ordalie est prononcée. Si le jugement est positif, que l'ETF a été reconnu professionnel malgré son attitude non professionnelle du moment, l'accident sera évité ou sans gravité ou encore n'obligeant pas à changer d'activité. Il s'agit d'un rappel à l'ordre, d'un avertissement, et, à chaque fois, il est suggéré que la situation aurait pu se transformer en drame. Si le jugement est négatif, « le bûcheron du dimanche » sera déclaré coupable de non-professionnalisme et verra la sentence s'exécuter sous la forme d'un accident lui interdisant tout retour en milieu forestier pour y travailler. Dans ce dernier cas, la forêt n'accorde pas de seconde chance à l'accidenté car il ne s'agit plus d'un avertissement forestier mais de l'exécution d'une peine destinée à empêcher de nuire. Ce système suppose l'existence d'une forêt comptable des actions de l'acteur, rendant son jugement en fonction du passé de l'ETF. Françoise Loux fait part d'un procédé analogue à propos des guides de montagne qui insistent sur l'importance de la chance dans l'évitement des accidents graves. Elle nous dit que « de cette chance ils sont fiers comme si, même si cela ne dépendait pas tout à fait d'eux, ils l'ont méritée grâce à une prudence sans faille qui leur a valu l'attention du destin ou de Dieu » (Loux, 1990).

L'idéologie défensive de métier veut que le professionnel pourra toujours avoir une activité forestière parce qu'il sera toujours assez professionnel pour que la forêt ne lui tienne pas grief de ses manques de vigilance passagers. C'est pour cela que la gravité de l'accident doit être jugée à l'aune de la possibilité d'une reprise de l'activité¹⁹. Pour émettre son jugement ordalique, la forêt se base sur l'ensemble de la carrière et non sur l'instant. Quand on est soi-même la victime d'un accident empêchant la reprise du travail, le discours diffère : l'accidenté refuse l'ordalie négative et il construit l'accident comme une erreur professionnelle passagère, un instant d'inattention dramatique.

3.4. De l'indéterminé au déterminé

Pour pouvoir continuer à travailler dans de telles conditions d'incertitude, les entrepreneurs de travaux forestiers ont transformé l'indéterminé en déterminé, le non-maîtrisable en maîtrisable. C'est ainsi que s'explique l'auto-accusation d'Herbert, notre informateur biplégique : rejeter sur d'autres — son salarié, le manque de chance, etc. — la responsabilité de son état actuel aurait été reconnaître la validité du jugement ordalique forestier. Ce qui est inacceptable pour quelqu'un ayant investi sa vie active en forêt, continuer à se réclamer du statut de professionnel est alors une façon de se protéger²⁰. Niels, maintenant à la retraite, a lui aussi subi un grave accident, une branche s'est détachée et l'a empalé au niveau de l'épaule. La médecine du travail voulait le voir prendre sa retraite (il avait 59 ans au moment des faits), au prétexte qu'il risquait de perdre totalement l'usage de son épaule. Niels, contre l'avis médical, est retourné en forêt pour une période de 6 mois avant de cesser son activité. Nous nous sommes longtemps demandé pourquoi il avait pris un tel

¹⁹ Six informateurs sur 20 ont été victime d'accidents graves qui auraient pu entraîner la mort. Seul Herbert n'a pas repris son activité. On citera Anthony tombé d'un arbre de 15 m avec sa tronçonneuse : quelques contusions ; Gérald sur qui est tombée une branche : cervicales étêtées ; Éric qui, après avoir coupé une perche sous tension, a vu sa tronçonneuse lui être projetée au visage : 70 points de suture à un centimètre sous la carotide... Absences passagères de professionnalisme, 5 sur 6 sont retournés en forêt.

²⁰ On peut se demander si le discours de l'acteur accidenté n'est pas dicté par l'idéologie défensive de métier appliquée au plan individuel.

risque pour 6 mois. Travaillant depuis l'âge de 12 ans, il avait suffisamment cotisé pour toucher sa pension de retraite. Ce qu'il faut voir ici, c'est que Niels est sorti du monde professionnel avec les honneurs et non pas pour cause d'accident. Il est reconnu par ses pairs comme étant un professionnel à la retraite et non un amateur accidenté ou, comme pour Herbert, « un vieux qui n'était plus dans le coup ». La victime d'un accident sans retour, pour continuer à se dire professionnel, n'aura pas d'autre choix que de s'accuser de faute et d'arguer que cela aurait pu être pire. Que cette victime ne soit pas morte lors de son accident ne change rien pour le groupe professionnel, elle a subi la sanction des amateurs et si ce n'est pas au monde terrestre, elle est morte au monde professionnel.

En revanche, ce discours professionnel — dans un monde qui ne parle que de principe de précaution, de « risque zéro » (Ewald, 1996) — n'est tenable qu'en l'absence d'autre choix. L'entreprise est un projet de couple visant une mobilité sociale ascendante (Schepens, 2004), mobilité indéniable quand l'entreprise est pérenne. Cependant au moment où se pose la question de la transmission de l'entreprise, le couple se divise. Si l'ETF imaginait volontiers un de ses enfants prendre sa suite, sa femme refuse cette éventualité. Et c'est elle qui a le dernier mot : à l'heure actuelle, on compte moins de 10 % de transmission de père en fils. Ce refus maternel vient du fait que durant toute sa vie en couple, elle aura eu peur pour son mari. Elle ne partage pas l'idéologie défensive de métier de son conjoint car elle-même ne court aucun risque. Françoise Zonabend remarquait à propos des individus vivant à proximité et/ou travaillant dans une installation nucléaire que « pour vivre dans des conditions de confort moral suffisantes, il ne faut pas que l'on se rappelle ou que l'on vous rappelle constamment que vous habitez une zone spéciale et allez travailler dans un établissement dangereux. Il va de soi que personne ne souhaite se poser de questions à ce sujet : si l'on vit là, si l'on travaille là, c'est qu'on ne risque rien » (Zonabend, 1989). La peur pour son mari est alors une sorte de tribut qu'elle doit payer pour l'absence de risque qu'elle encourt. S'il existait un risque physique pour elle-même alors elle aurait pu faire siennes les barrières défensives de son conjoint. Au lieu de cela, elle ne peut que compter les morts et les accidentés en attendant que son mari rentre de sa journée de travail.

« D'un jour à l'autre je peux être veuve, je le sais ça. Je m'attends toujours au pire, j'y suis même préparée pour finir. » (Fanny.)

Mieux dotés socialement grâce à l'entreprise paternelle, les enfants auront bien d'autres possibilités professionnelles. En ce qui les concerne, devenir ETF ne se justifie pas.

4. Conclusion

L'accident n'est pas défini par les ETF, quelles que soient leurs appartenances collectives (adhérent ou non au syndicat, membre ou non de l'association professionnelle, etc.), comme étant causé par un destin aveugle, frappant au hasard mais toujours comme le résultat d'une faute professionnelle. L'idéologie défensive de métier pousse à l'extrême le paradigme de la responsabilité : tout événement leur est imputable. Conscients de situations non maîtrisables et de moments d'inattention de leur part, ils construisent la forêt comme étant une alliée. Elle maîtrise le non-maîtrisable à leur place, à condition que, sur l'ensemble de leur carrière, ils se soient conduits comme des professionnels. Ce système leur per-

met de continuer à travailler en forêt, en donnant un sens à ces événements dramatiques que sont les accidents : il y a ceux qui sont et ceux qui ne sont pas professionnels, ceux qui ont *l'étoffe* et les autres. Ils transforment le risque professionnel en erreur humaine. Quelle que soit la situation, l'accident est, en définitive, toujours de la responsabilité de la victime. Être responsable de tout est la seule manière, dans l'activité professionnelle, de dénier toute place au hasard. S'ils reconnaissaient son existence, les ETF seraient dans un état d'incertitude permanent. Ils se retrouveraient alors dans la position d'agriculteurs qui, n'ayant pas développé d'idéologie défensive de métier spécifique à leur activité forestière, ne peuvent que dire : « qui va au bois, va à la guerre » (Abry, 1999). Dans une branche d'activité qui connaît un des taux les plus élevés d'accidents mortels, il faut une solide cosmologie pour y retourner jour après jour.

Références

- Abry, N., 1999. L'œuvre du bois. Profession : bûcheron. In: Et l'homme créa le Mont-Blanc. Gléna, Grenoble.
- Boutet, J., 1995. Le travail et son dire. In: Boutet, J. (Ed.), Paroles au travail. L'Harmattan, Paris, pp. 247–267.
- Cru, D., Dejours, C., 1985. La peur et la connaissance des risques dans les métiers du bâtiment. In: Dejours, C., Veil, C., Wisner, A. (Eds.), Psychopathologie du travail. ESF, Paris, pp. 27–34.
- Darré, J.P., 1984. La production des normes au sein d'un réseau professionnel. L'exemple d'un groupe d'éleveur. Sociologie du travail 26 (2), 141–156.
- Dejours, C., 1987. Approche du risque par la psychopathologie du travail. In: Fabiani, J.L., Theys, J. (Eds.), La société vulnérable. Évaluer et maîtriser les risques. PENS, Paris, pp. 225–230.
- Delbos, G., 1982. Les paludiers de Guérande et la météo. Ethnologie française 12 (3), 261–274.
- Dodier, N., 1995. Les hommes et les machines. La conscience collective dans les sociétés technicisées. Métailié, Paris.
- Douglas, M., 1987. Les études de perception du risque : un état de l'art. In: Fabiani, J.L., Theys, J. (Eds.), La société vulnérable. Évaluer et maîtriser les risques. PENS, Paris, pp. 55–60.
- Duclos, D., 1987. La construction sociale du risque : le cas des ouvriers de la chimie face aux dangers industriels. Revue française de sociologie 28 (1), 17–42.
- Durkheim, É., 1993. Le suicide. Puf, Paris (1^{re} édition en 1930).
- Ewald, F., 1996. Philosophie de la précaution. L'année sociologique 46 (2), 383–412.
- Goffman, E., 1974. Les rites d'interaction. Minit, Paris.
- Gresle, F., 1977. Indépendance professionnelle et protection sociale. Pratique de classe et fluctuation idéologique du petit patronat. Revue française de sociologie 18 (4), 577–599.
- Gresle, F., 1981. L'univers de la boutique. Les petits patrons du Nord (1920–1975). Presses universitaires de Lille, Lille.
- Hughes, E.C., 1996. Le regard sociologique. Éditions de l'EHESS, Paris.
- Jacques-Jouvenot, D., 1995. Compétence et désignation du successeur. Le cas des exploitations agricoles. Utinam 13, 47–64.
- Le Breton, D., 1991. Passions du risque. Métailié, Paris.
- Loux, F., 1990. Guides de montagne. Mémoire et passion. Didier Richard, Grenoble.
- Schepens, F., 2003. Bûcheron : une profession d'homme des bois ? ethnographiques.org. [en ligne : www.ethnographiques.org], (4).
- Schepens, F., 2004. L'entrepreneur, sa femme et leurs enfants : de la recherche de l'indépendance à son dénigrement. Cahiers du genre 37, 155–169.
- Stroobants, M., 1993. Savoir-faire et compétences au travail. Une sociologie de la fabrication des aptitudes. Édition de l'Université de Bruxelles, Bruxelles.
- Tripier, P., 1991. Du travail à l'emploi. Paradigmes, idéologies et interactions. Édition de l'Université de Bruxelles, Bruxelles.
- Zonabend, F., 1989. La presqu'île au nucléaire. Odile Jacob, Paris.